

Le Ministre de l'Education, médiatiquement, salue régulièrement le travail « exceptionnel » des enseignants depuis le début de la crise sanitaire et intervient sur le rôle central de l'Ecole dans la société. Ses positions sont reprises à l'échelon académique, ici aussi régulièrement. Cependant, ces belles paroles ne suffisent pas à masquer la situation délétère dans laquelle ce Ministre et son gouvernement ont volontairement entraîné l'Education nationale.

Le Ministre annonçait une revalorisation « historique » des personnels. Les mois passent, les promesses trépassent. La faiblesse des rémunérations est reconnue mais les seules réponses apportées se résument à des primes et du travail supplémentaire, notamment le remplacement à l'interne qui date... de De Robien. Aux mesures collectives se substituerait le « mérite » dont nul ne sait comment et par qui il sera mesuré, si ce n'est et nous ne le savons que trop bien depuis la loi de Transformation de la Fonction Publique, de manière arbitraire, sans aucune transparence mais par affinité et clientélisme. Pendant ce temps l'attractivité des concours du second degré ne cesse de diminuer, les AED et AESH sont exclus de toute revalorisation et les contractuels attendent un plan de titularisation. Pour la FSU, la seule revalorisation valable doit passer par une forte augmentation de la valeur du point d'indice pour dans un premier temps rattraper le retard accumulé depuis des décennies et pour ensuite concrétiser tous les discours gouvernementaux sur le sujet.

Les très nombreuses cacophonies ministérielles sur la crise sanitaire et la gestion de la pandémie dans les établissements scolaires pourraient faire rire si cela ne consistait qu'à une animation médiatique à heure de grande écoute. Cela devient un sujet qui inquiète tous les personnels tant le manque de stratégie nationale sur le sujet fait peur. Après les messages plus que confus sur les masques, nous avons ensuite eu droit à une série de protocoles (13 versions durant ces dernières semaines) impossibles à mettre en place, et dont le cadre est laissé à la main de l'autonomie locale.

Cette autonomie engendre de véritables dysfonctionnements et inégalités d'un établissement à un autre, d'une classe à une autre au sein d'un même établissement, faisant ainsi perdre aux agents et aux usagers le faible restant de confiance qu'ils pouvaient encore porter à ce ministère et à son ministre.

Nous avons eu droit aux discours pseudo rassurants indiquant que les élèves ne transmettaient pas le virus, ce qui validait la posture ministérielle de refuser les demandes de la FSU pour systématiser les ½ groupes classe. Le premier ministre a osé lors de son discours du 18 mars reconnaître que « *la progression de l'épidémie s'accélère nettement. (...) La situation se dégrade, notre responsabilité est qu'elle ne nous échappe pas.* » On aurait pu s'attendre à ce que pour les collèges et les lycées, soient systématiquement mis en place des ½ groupes pour éviter les concentrations d'élèves qui sont maintenant reconnus porteurs et diffuseurs des variants comme le reste de la population. Seuls les lycées des départements

confinés on eut droit à cette mise en œuvre. Pour tous les collèges et les autres lycées, on laisse la situation se dégrader, de manière tout à fait irresponsable.

Enfin, alors que le gouvernement appelle notre population à se protéger et à se faire massivement vacciner, il était inconcevable que le ministère refuse toujours la demande de vaccination prioritaire de tous les personnels en contact avec un public scolaire, demande portée par la FSU. Sans personnels d'enseignement et d'éducation, sans personnels administratifs, sans personnels d'entretien : pas d'école ! L'absence de stratégie vaccinale à l'Education nationale, aura constitué un acte grave imputable à ce ministre et à ce gouvernement. Nous espérons que les annonces du Président de la République d'hier concernant la vaccination des personnels de l'EN en avril soient cette fois-ci confirmées par les faits.

La situation ainsi créée fait actuellement fleurir des demandes locales de reprise des cours à 100 % dans notre académie, alors que dans le même temps, c'est une jauge à 50% qui est mise en place par le Ministère dans 16 départements (dont l'Île de France)... la crise sanitaire serait-elle réglée par-ci mais pas par-là ? Ces demandes de reprises à 100% nous paraissent surréalistes et inconscientes... Comment concevoir que l'on puisse demander à chaque citoyen de faire preuve de responsabilités individuelles quand le gouvernement et le ministre ne prennent pas les leurs dans leurs champs de compétences ?

Pour la FSU, le manque de clarté du protocole sanitaire national en est une première cause (ou raison). La seconde réside dans la politique éducative de l'offre menée depuis quatre années par le ministère et qui aboutit actuellement à la mise en concurrence de tous, attisant les peurs et le stress des familles, jusqu'à leur faire « oublier » la situation sanitaire dans les établissements: concurrence entre élèves pour décrocher une poursuite d'étude de fin de 3<sup>e</sup> et surtout post terminale dans le cadre d'un processus de Parcoursup créé pour limiter l'accès aux études post bac, concurrence entre les établissements lors de classements annuels aussi ineptes qu'improbables.

La perspective des épreuves d'examens, entretenue comme l'année dernière par le déni de réalité ministériel et une posture dogmatique pour sauver coûte que coûte sa contre-réforme des lycées, le fait que certains établissements (privés en particulier) aient continué de fonctionner à 100 % ne fait qu'aggraver la situation : balkanisation, concurrence entre établissements, concurrence entre les disciplines qui doivent trouver les moyens de leurs survies (en particulier à cause de la réforme des lycées).

Cette politique austéritaire sur les moyens accordés à ce qui devrait pourtant être la priorité de la Nation et de plus en plus limitative des droits individuels et collectifs, prend une résonance particulière dans notre académie. Les décisions descendantes (carte des formations professionnelles pré bac et post bac, sectorisation des lycées, évolution des choix d'implantation des EDS...) tombent sans qu'à aucun moment en amont les organisations syndicales représentatives en CTA ou en CTSD n'aient été concertées.

Pour notre ministère, l'éducation doit coûter le moins possible à la Nation. Ceci se traduit, dans le cadre de la préparation de rentrée 2021 pour notre académie, par un manque de moyens : plus d'élèves (près de 2 900) prévus en collèges et en lycées mais des dotations insuffisantes en heures postes qui ne permettront pas de tenir les taux d'encadrement actuels, pourtant déjà fort dégradés depuis trop d'années. Pour rappel : en LGT, il aurait fallu créer 100 postes pour maintenir le même taux d'encadrement que celui de cette année. En collèges, ce sont 32 postes supplémentaires qu'il aurait fallu aussi créer alors qu'au final 40 postes vont être supprimés selon vos documents.

Ceci se traduit en moyens d'enseignements, en postes d'enseignants et en taux d'encadrements par un solde négatif dans le second degré alors que les besoins des élèves, après un an de pandémie et de contexte sanitaire dégradé, n'ont jamais été aussi forts pour que leur soient permis les indispensables remédiations et rattrapages. De ce point de vue, les collèges payent un lourd tribut en perdant des postes d'enseignants pour, rappelons-le, 726 élèves prévus en plus. Certains départements n'auront jamais consacré aussi peu de moyens en « heures-poste » d'enseignements aux collégiens depuis plus de 20 ans. Augmentation sans précédent des compléments de services entre 2, mais aussi 3 établissements, alors que les besoins existent dans le collège et la discipline concernés, mais que l'explosion des heures supplémentaires obligent ces collègues à partir ailleurs tandis que d'autres enseignants de ces mêmes disciplines se voient contraints d'assurer, en heures supplémentaires (qu'ils ne peuvent même pas refuser), les cours dans plus de classes, avec plus d'élèves dans chaque classe ! Sérieusement, Madame la Rectrice, ne marcherions-nous pas sur un peu la tête ? Comment peut-on, dans ces conditions, croire que la priorité est donnée à l'Education et au rattrapage des difficultés scolaires ?

Dans le même esprit et pour ce qui est du 1er degré, lors du CTA de janvier, vous vous êtes félicitée de l'effort fait quant aux moyens affectés dans le cadre de la carte scolaire 2021. Cet habituel message, véritable écran de fumée, ne trompe plus personne: ni les représentants des personnels, ni les parents d'élèves, ni les élus comme le prouvent les votes en CDEN dans les 5 départements de l'académie. Les 84 votants ont été clairs: 64 contre, 12 abstentions et seulement 8 pour.

Toujours dans le 1er degré, le remplacement, pourtant crucial en ces temps de pandémie, voit sa gestion profondément dégradée. La FSU le rappelle ici, un manque de remplaçant-es, ou leur gestion calamiteuse par un algorithme à courte vue, c'est immédiatement des équipes pédagogiques en porte à faux, devant le choix entre le brassage des classes ou le retour des élèves à la maison. Or les besoins n'ont jamais été aussi criants, entre nos collègues à risques fort légitimement placés en ASA, et la pression mise sur les équipes.

Enfin, au lieu de recruter massivement des fonctionnaires pour diminuer les effectifs dans les classes, reconstituer les RASED, ouvrir les ULIS nécessaires à l'intégration raisonnée des élèves à besoins éducatifs particuliers, la réponse de notre ministre, c'est le recrutement d'une cohorte de contractuel-les, précaires, corvéables à merci, dont certains contrats se sont interrompus aux vacances d'hiver...

Par ailleurs, les 12 créations de dispositif ULIS sont dans une perspective dynamique intéressante mais restent largement insuffisantes pour couvrir les besoins dans ce domaine et laissent encore des parties du territoire académique dans l'incapacité de fournir un accueil satisfaisant aux élèves porteurs de handicap. Enfin, les LGT qui devraient accueillir 2 158 élèves de plus, voient leur nombre de postes progresser de 25 ce qui reste insuffisant pour faire face aux besoins d'enseignements. Malgré l'ouverture d'un nouveau lycée et la montée en charge d'un second, aucun poste supplémentaire de CPE n'est accordé à notre académie.

Que dire de l'enseignement de l'EPS. Deviendrait-elle une discipline « non essentielle » car élèves et enseignants ont tout simplement été privés de leur outil de travail, de leurs « salles de classes ». La situation liée au coronavirus a eu des conséquences très importantes sur la scolarité des enfants et leurs apprentissages en EPS. Que ce soit en raison du confinement de l'année dernière ou de l'interdiction de pratiquer en intérieur, nombre de classes et d'élèves n'ont pas pu accéder à leurs installations couvertes ces 2 dernières années scolaires (Gymnases, Piscines...). De plus et alors que 2 lycées viennent de sortir de terre, le solde des créations en EPS est insuffisant. C'est incompréhensible. L'Education Physique et Sportive va rester encore l'une des disciplines les plus impactées à la prochaine rentrée. Le SNEP FSU se félicite de la création d'un enseignement de spécialité, jusque-là refusé par le Ministère, afin d'offrir un contenu approfondi en EPS pour répondre à une forte demande des élèves. Mais la mise en place de cette spécialité s'est faite dans l'opacité : les appels à candidature et les critères de sélection des établissements n'ont pas toujours été très explicites. Il semblerait que les lycées qui se sont portés candidats ont été nombreux, preuve de l'intérêt de la communauté éducative pour ce nouvel enseignement et malgré un programme inconnu au moment de la demande. Par ailleurs la question du financement de ce nouvel EDS se pose comme celui de tous les enseignements de spécialités, ce qui peut interroger sur la volonté de mettre en place cette spécialité.

Concernant la voie professionnelle, le compte n'y est pas, là non plus. En effet, malgré une augmentation prévue de près de 700 élèves à la rentrée 2021, le bilan des créations/suppressions de postes fait apparaître un solde positif de seulement 4 unités, alors que 9 ETP en heures postes étaient budgétés. Pour mémoire, en 2020, malgré la création initialement prévue d'un ETP, ce sont finalement 20 postes qui avaient été supprimés ! Encore une fois, les PLP sont eux aussi particulièrement impactés par ces programmations budgétaires plus qu'insuffisantes, les professeurs de Gestion Administration payant à nouveau un lourd tribut avec 4 suppressions de postes occupés.

Tout cela dans un contexte, comme dit plus haut, où partout les HSA progressent, pour atteindre des niveaux qui ne permettront pas leur consommation. La ligne politique qui sous-tend cette évolution est celle du « *travailler plus pour gagner plus* » visant à faire des heures supplémentaires et primes de vrais supplétifs à une réelle revalorisation salariale.

Pour ce qui est des personnels de santé qui œuvrent dans l'éducation Nationale, les projets et propositions de loi continuent de se succéder dans un dialogue social dégradé à l'image de la gestion de la crise sanitaire. En effet, alors que le SNICS-FSU, grâce à la mobilisation massive des infirmières, a fait reculer le gouvernement dans son *projet de*

*décentralisation de la santé en milieu scolaire vers les départements*, les députés réintroduisent l'article 1 bis A (contre l'avis du Sénat) dans le cadre du projet de loi visant à améliorer le système santé par la confiance et la simplification, ceci pour recréer un service de santé scolaire sous hiérarchie médicale.

L'ensemble des infirmier.es, des psychologues, des assistant.es de service social, soutenu.es par la communauté scolaire dont les parents d'élèves, sont opposé.es à cet article qui organise une coordination médicale du suivi des élèves présentant une difficulté dans leur parcours scolaire.

Le rapport de la Cour des comptes fausse le débat en focalisant son expertise sur la réalisation de la visite médicale de la sixième année, ce qui occulte les nombreuses actions de prévention telles que les 18 millions de consultations infirmières.

L'intérêt de la santé des enfants, et donc de nos élèves, est en premier lieu d'appliquer la loi qui leur ouvre le droit à des visites médicales universelles et obligatoires qui ne doivent pas être remplacées par des bilans infirmiers réalisés sous coordination médicale.

L'action des médecins et des infirmier.es est complémentaire et non interchangeable, c'est pourquoi nous maintenons que la coopération entre nos deux professions intervient après le diagnostic médical, pour le suivi qui fait cruellement défaut (moins de 6% de recours aux soins). Le « temps institutionnalisé de coopération », au sein de l'équipe pédagogique et éducative que nous appelons de nos vœux n'est pas le retour à une équipe circonscrite aux « experts médico-sociaux », et encore moins en dehors des établissements scolaires.

Enfin la FSU déplore le manque de considération de notre ministère car, encore une fois, aucune création de postes n'est annoncée pour les infirmières malgré les ouvertures d'établissements et le contexte de pandémie.

Concernant les personnels administratifs, l'avant-projet de la loi 4D, dans son article 32, prévoit d'expérimenter la mise en œuvre du pouvoir d'instruction des collectivités territoriales sur les adjoint-es-gestionnaires. Si cette mesure devait voir le jour, elle aggraverait la situation rencontrée par bon nombre d'adjoint-es-gestionnaires : elle créerait les conditions structurelles d'injonctions paradoxales permanentes. En effet, l'intrusion de certaines collectivités dans la vie des établissements, parfois au mépris des lois et règlements de l'éducation - au mépris peut-être demain des missions d'enseignement - est déjà aujourd'hui un facteur de déstabilisation pour leur bonne organisation.

Pour la FSU, il n'est pas envisageable d'admettre sereinement un déséquilibre supplémentaire dans le fonctionnement des EPLE et une dégradation supplémentaire des conditions de travail des équipes d'intendance et de direction provoqués par une situation potentielle de « schizophrénie » administrative et hiérarchique.

Pour la FSU, l'adjoint-e gestionnaire doit rester personnel de l'éducation nationale, sous l'autorité de l'éducation nationale, fonctionnelle et hiérarchique, l'adjoint-e du chef d'établissement - y compris dans le cadre de la gestion des missions décentralisées en 2004 - au sein de l'EPLE.

La FSU rappelle qu'il y a une mesure à prendre pour conforter la mission des adjointes-gestionnaires : la reconnaître complètement comme relevant de la catégorie A. Il faut requalifier tous les postes nécessaires pour y parvenir et promouvoir les personnels qui les occupent, dans le cadre d'un plan massif de requalification de B vers A et de C vers B pour reconnaître enfin les fonctions réellement exercées par les personnels."

*Lors du dernier Comité Technique Ministériel de l'Education Nationale, un avis défavorable unanimement voté en contre a été émis sur ce point.*

Comme vous le voyez, Madame la rectrice, tous les leviers sont ainsi utilisés dans la période pour accélérer la transformation en profondeur du système éducatif avant la fin du quinquennat : le recrutement, la formation des enseignant-es, qu'elle soit initiale ou continue, tout comme la certification des formateurs-trices, sont orientés vers les « fondamentaux » ministériels et le contrôle des pratiques enseignantes. Il en est de même pour tous les autres métiers exercés par l'ensemble des personnels de l'Education. Ces atteintes aux métiers vont de pair avec le renoncement à la démocratisation scolaire et à un service public d'éducation à la hauteur des enjeux sur l'ensemble du territoire.

La FSU exige que priorité soit donnée à la gestion sanitaire et pédagogique de la crise avec un collectif budgétaire dédié plutôt qu'à la mise en place de nouvelles contre-réformes. Le choix affiché du « quoi qu'il en coûte » doit prendre forme par un vrai plan d'urgence de relance de l'Education nationale. La stratégie gouvernementale actuelle visant pour les mois à venir à réduire les déficits et les impôts et à baisser les dépenses publiques aboutirait à renouer avec l'austérité budgétaire et impliquerait inévitablement un nouvel affaiblissement des services publics et du système de protection sociale au moment où la crise du Covid-19 a montré toute leur importance, efficacité et utilité.

Madame la Rectrice, si vous êtes à l'écoute des mécontentements qui existent dans les établissements scolaires de notre académie vous savez qu'au-delà des manifestations locales, des audiences demandées auprès des DSDEN et des services rectoraux par les communautés éducatives (Enseignants, Parents, Elus...), au-delà des revendications légitimes de chaque école, collège et lycée, au-delà de nos instances (CTSD, CDEN, CTA) il existe une profonde et sourde colère dans les salles des professeurs, colère que les conditions de la prochaine rentrée ne vont pas calmer, c'est le moins que l'on puisse dire... La FSU vous demande d'y être très attentive et de faire « remonter » au plus tôt au Ministère les inquiétudes bien légitimes de tous les personnels de l'Education que nous représentons ici.

*Nous vous remercions de votre attention*